



INSTRUCTIONS POUR L'ANIMATEUR DE LA CAUSERIE

Ici on présente UNIQUEMENT les renseignements de base. Assurez-vous de personnaliser votre causerie pour votre exploitation et votre établissement.

- ✓ Imprimez des copies de cette feuille pour vous et pour chaque participant.
- ✓ Menez une discussion avec vos travailleurs sur le matériel dans cette feuille à un lieu approprié au sujet. Assurez-vous de donner des exemples concrets dans la mesure du possible.
- ✓ Accueillez les questions.
- ✓ Terminez avec une révision courte des points principaux ou un résumé basé sur la discussion.
- ✓ Remplissez la feuille avec le nom de l'exploitation, le lieu et la date. Faites signer la feuille par chaque travailleur pour confirmer sa présence.
- ✓ Classez votre feuille dans vos dossiers de formation des travailleurs pour documenter l'événement de formation.

COMMANDITÉ PAR :



ACTIVITÉ DE TRAVAIL

Plusieurs activités agricoles courent le risque de dommage oculaire. Le déplacement des céréales, la réparation de l'équipement, l'opération de broyeurs et la manutention des produits chimiques sont tous des exemples d'activités qui peuvent provoquer une blessure aux yeux si l'on ne prend pas les précautions nécessaires. C'est notre responsabilité de vous fournir des protecteurs oculaires et c'est votre responsabilité de les porter.

CONTEXTE

Les blessures aux yeux peuvent se traduire par la douleur, une perte de temps, d'argent et même une perte de votre vision. Même une légère perte ou un affaiblissement de votre vision est un prix considérable à payer pour un moment d'imprudance. Revoyez le traitement d'urgence pour les blessures aux yeux, que vous avez appris dans votre cours de premiers soins. Utilisez cette information et consultez un médecin si une blessure oculaire se produit.

Points clés

NOUS AVONS DES PRATIQUES NORMALES D'EXPLOITATION INTÉGRÉES POUR CHAQUE TÂCHE DANS NOTRE FERME Y COMPRIS L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE Y COMPRIS LA PROTECTION OCULAIRE.

Si vous ne vous en souvenez pas, faites-en une révision – Vous pouvez les trouver :

Dans notre ferme nous fournissons les protecteurs oculaires; c'est votre responsabilité de porter le protecteur oculaire fourni comme condition d'emploi. Habituez-vous à l'utilisation du protecteur oculaire fourni. S'il n'est pas confortable, ne s'ajuste pas bien ou est usé, avisez un superviseur pour qu'on puisse le remplacer.

Les yeux sont très délicats. Il faut les protéger contre les chocs, les produits chimiques, la poussière, la paille et tout autre danger du lieu de travail agricole.

NE PRENEZ JAMAIS VOTRE VISION À LA LÉGÈRE.

CAUSES DES BLESSURES AUX YEUX

- Les aérosols sont une source croissante de blessures oculaires dues aux produits chimiques, exacerbées par la force du contact. Qu'ils contiennent des substances caustiques ou irritantes, il faut utiliser les aérosols avec soin.
- Des particules de pierre, de sol, de matériau de récolte ou d'autres corps étrangers lancés de l'équipement agricole qui coupe ou meule peuvent entraîner une blessure oculaire imprévue à l'opérateur ou au spectateur.
- Le soudage, le concassage et le sciage ainsi que d'autres outils électriques sont des sources de blessures aux yeux. Même les outils à main rudimentaires peuvent provoquer des blessures graves aux yeux.

LA PROTECTION OCULAIRE

- Le protecteur oculaire doit être assez confortable et s'ajuster bien sans compromettre les mouvements ou la vision. Si vous avez des problèmes avec votre protecteur oculaire, veuillez aviser un superviseur.

PROCÉDURES D'URGENCE / CONTACTS

En cas d'incident ou de blessure, appelez le 911 ou les services d'urgence locaux, ensuite avisez-moi ou votre superviseur.

AUTRES RESSOURCES

Le lunettes de soleil, de Santé Canada, disponible à <http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/prod/glasses-lunettes-fra.php>

Lunettes de sécurité et protecteurs faciaux, disponible à <http://www.ccohs.ca/oshanswers/prevention/ppe/glasses.html> [cliquer sur français]

- C'est votre responsabilité de maintenir le protecteur oculaire fourni. On doit le maintenir propre et en bon état.
- Assurez-vous de porter le bon protecteur oculaire pour la tâche :
 - Pour protéger les yeux contre les objets volants, portez des lunettes de protection de qualité industrielle ou des lunettes de soleil. Si vous portez des verres correcteurs, leur protection est insuffisante, vous devez porter des lunettes en plastique ventilées souples ou avec monture à coussinet qui s'adaptent sur les lunettes ordinaires.
 - Portez des lunettes anti-éclaboussures lors de la manipulation et l'application de produits chimiques agricoles.
 - Il faut porter des lunettes de soudeur pour protéger les yeux de la lumière intense et les étincelles.

Veillez protéger les yeux du soleil. Nous ne fournissons pas de lunettes de soleil, mais veuillez songer à porter des lunettes de soleil tout usage qui bloquent de 95 à 99 pour cent des rayons UVB. Choisissez des lunettes avec un revêtement résistant aux égratignures qui sont confortables à porter. **N'OUBLIEZ PAS! Les lunettes de soleil ne sont pas des lunettes de protection!**

PREMIERS SOINS FONDAMENTAUX EN CAS DE BLESSURE OCULAIRE :

Les premiers soins convenables pour les blessures aux yeux sont essentiels.

La méthode des premiers soins nécessaire dépend du type de blessure subie. Laissez les larmes naturelles laver les taches ou particules dans l'oeil. Essayez de ne pas frotter les yeux si possible.

Assurez-vous d'obtenir des soins médicaux en cas d'une blessure aux yeux.

COMMENTAIRES / SUGGESTIONS

Nom de l'exploitation _____

Lieu _____

Animateur de la réunion _____

Date _____

PARTICIPANTS À LA CAUSERIE SÉCURITÉ

Nom en lettres moulées _____

Signature _____

Nom en lettres moulées _____

Signature _____

Nom en lettres moulées _____

Signature _____

Nom en lettres moulées _____

Signature _____



SécuriFerreCanada
CanadaFarmSafe

Cet outil de producteur a été élaboré par l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA). L'animation de Causeries sécurité ou réunions de sécurité de façon régulière est un élément de l'établissement d'un plan exhaustif de sécurité agricole tel que décrit dans le Plan de SécuriFerre Canada, l'outil de gestion des risques opérationnels de l'ACSA pour la santé et sécurité à la ferme. Pour télécharger la version de base du Plan de SécuriFerre Canada, visitez www.casa-acsa.ca/fr/PlanSecuriFerreCanada, ou contactez le bureau de l'ACSA pour en savoir plus au 1-877-452-2272.

Cette Causerie sécurité a été financée par la société commanditaire exclusive Pioneer Hi-Bred Limited. L'ACSA est financée en partie par Cultivons l'avenir 2, une initiative fédérale, provinciale et territoriale, et reçoit un soutien supplémentaire des secteurs agricole et des entreprises.